

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration

Mardi 19 décembre 2017 – 10h>12h

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper



Instances du mardi 19 décembre 2017 – 10h-12h

Conseil d'administration

Quimper Cornouaille Développement

Sujet	Rapporteur	Conseil d'administration	Pages
1. Quimperlé Communauté : retrait au 1 ^{er} janvier 2018	Ludovic JOLIVET	Validation	1-2
2. Déploiement d'un Wifi territorial cornouillais	Roger Le GOFF	Validation	3-6
3. Conseil de développement : validation des membres du conseil de développement	Ludovic JOLIVET	Validation	7-10
4. PAT : Projet alimentaire territorial	Hervé HERRY	Information	11
5. Stratégie d'attractivité de la Cornouaille	Hervé HERRY	Information	12
6. Ligne nouvelle Ouest Pays de la Loire	Hervé HERRY	Information	13
7. Etat des lieux des mobilités touristiques	Pierre PLOUZENNEC	Information	14-15
8. Calendrier des instances 2018	Ludovic JOLIVET	Information	16
9. Questions diverses			

1. Quimperlé Communauté: retrait au 1^{er} janvier 2018

Rappel

Quimperlé Communauté a officiellement fait connaître sa volonté de renforcer sa coopération avec les acteurs institutionnels du pays de Lorient et par conséquent de se retirer de l'association QCD en tant que membre à part entière à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce retrait annoncé appelle à convenir des modalités de retrait propres aux différents dossiers en cours notamment la promotion touristique, le contrat de partenariat Région Bretagne, et la transition énergétique.

Contexte

Promotion de la destination touristique

Dans le cadre de la promotion de la destination touristique Quimper Cornouaille et compte-tenu de la position de la Région Bretagne, il a été acté que Quimperlé Communauté maintienne son appartenance à la Destination. Le versement de sa contribution pour les années 2018-2019-2020, serait de 14k €/an, ce qui permettrait à QCD d'assurer l'animation de la destination en tenant compte de ce territoire, mais de ne plus assurer l'appui individuel aux porteurs de projet.

Contrat de partenariat

Au 1^{er} janvier 2018, la Région Bretagne retirera à QCD, de l'enveloppe 2018 -2020 la quote part revenant à Quimperlé Communauté, soit 1,54 million d'euros sur l'enveloppe globale de 9 million d'euros (soit un résiduel pour la Cornouaille de 7,49 million d'euros).

Concernant le non consommé de l'enveloppe 2017, il se chiffre à 5 millions d'euros, d'où une quote part de 852 400 euros pour Quimperlé Communauté. L'enveloppe globale transférée à Quimperlé Communauté serait **de 2,39 millions d'euros**.

Pour l'enveloppe LEADER Cornouaille 2014-2020 de 2,2 millions, la quote part que la Région Bretagne affecterait à Quimperlé Communauté serait de **236 351 euros**.

Transition énergétique

Le retrait de Quimperlé Communauté dès 2018 impacte directement la mission de Conseil en énergie partagé (CEP). A ce jour la moitié des communes adhérentes sont situées sur ce territoire ce qui représente pour QCD un manque à gagner de 65 K euros/an. Pour continuer d'assurer ce service, Quimperlé Communauté souhaite créer son propre service énergie. Conscient de l'impact de son retrait sur les finances de QCD, Quimperlé communauté propose de recruter un conseiller CEP afin de minimiser la perte financière. Les trois collaborateurs CEP de QCD sont dans l'attente des modalités d'ouverture de poste(s) à Quimperlé communauté pour éventuellement se positionner. Ces informations devraient être précisées début 2018. Durant ce temps Quimperlé Communauté s'engagera par voie de convention à payer à QCD l'équivalent de sa contribution au CEP au prorata temporis. Sachant que le territoire de Quimperlé Communauté représente un manque à gagner de 56 927 habitants, il conviendra donc de travailler avec les EPCI de Cornouaille afin de calibrer le nombre total de postes CEP au sein de QCD.

Tynéo

Quimperlé Communauté entend signer avec QCD une convention de mise à disposition de cette action sur son territoire, d'une année renouvelable pour la période 2018-2019-2020. Quimperlé Communauté assumerait la charge nette réelle de cette action pour l'activité qui lui correspondra.

Convention de moyens

La cotisation annuelle de Quimperlé Communauté basée sur le nombre d'habitant se chiffrait à **113 852** euros, soit respectivement **85 K euros** au titre de l'ensemble des actions et des moyens relevant du marketing territorial, de l'urbanisme, du développement des filières (agri-agro et halieutique), de la gestion du contrat de partenariat, des fonds LEADER et de la transition énergétique, ainsi que **28 K euros** concernant la promotion touristique.

Une convention de moyens devra être signée entre Quimperlé Communauté et QCD afin de préciser les montants qui seront versés à l'agence en retour des actions précédemment mentionnées.

Par ailleurs, une réponse devra être apportée par les EPCI de Cornouaille, afin de parer au manque à gagner lié au départ de Quimperlé Communauté.

Le Conseil d'administration est invité à :

- Acter le départ de Quimperlé Communauté au titre de membre de QCD ;**
- Valider les différentes modalités d'assistance par QCD, tel que ci-dessus exposées ;**

2. Déploiement d'un Wifi territorial cornouaillais

Contexte

Dans le cadre de la destination touristique, les Offices de Tourisme ont soulevé l'intérêt d'harmoniser un service de connexion wifi public sur tout le territoire dans le but de satisfaire la demande croissante de connexion.

L'intérêt d'un tel dispositif pour les collectivités adhérentes est varié et basé sur le fait de pouvoir compter sur un grand nombre d'utilisateurs (voir annexe 1). Il est proposé d'équiper des places publiques fortement fréquentées. Les équipes techniques des EPCI et de QCD ont établi un cahier des charges ainsi qu'une liste des sites potentiels.

Une subvention à hauteur de 70% prise sur le contrat de partenariat permettrait de financer la majeure partie du projet, ce dossier serait porté par QCD.

Pour mettre en place un tel dispositif, il faudrait avoir recours à un même fournisseur et donc s'accorder sur les modalités de financement et d'appel d'offre

Plan de financement

Le projet se chiffre à 100 K€ pour l'étude et l'installation de 40 bornes, le financement émanerait à 70% de l'iti FEDER et du contrat de partenariat avec la Région Bretagne.

La balance des 30% restant serait réparti entre les EPCI, au prorata du coût de leur bornes respectives, soit en moyenne un budget de 4 200 € par EPCI si 7 EPCI participent à l'opération.

Les fonds européens obligent QCD à rester propriétaire du matériel pendant 5 ans. Il est prévu de mettre à disposition gracieusement les bornes aux EPCI via une convention de partenariat. Ce principe est validé par le commissaire aux comptes et le juriste qui nous accompagne dans la procédure d'appel d'offres.

Il faut prévoir sur la durée un fonctionnement annuel de l'ordre de 10 K euros pour les 40 bornes soit un cout approximatif de 1 500 euros par EPCI.

Budget prévisionnel

objet	coût	Financement	
Etude technique + installation de 40 bornes	100 k€	Iti FEDER + CRB	70k€
		EPCI	30k€ (soit 4.2K€ si 7 EPCI participants)
Total	100 k€		100K€
Fonctionnement annuel pour 40 bornes (le coût de fonctionnement annuel d'une borne peut varier entre 156 à 780 € TTC en fonction des options choisies (le tarif d'abonnement peut varier en fonction du nombre d'utilisateurs choisis en simultanées, de l'option de service de dépannage etc...)	10k€	EPCI	10k€ (soit 1.5k€/EPCI/ an)

Modalité de procédure d'appel d'offre

Deux solutions de passation de marché public sont envisagées :

- **Dans la solution n°1**, QCD prend en charge 100% du coût de l'étude et d'installation des bornes dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte. Les EPCI prennent en charge l'abonnement annuel sans mise en concurrence obligatoire, car le budget est inférieur à 25k€ sur 5 ans.

Cette procédure de marché public est plus simple, mais implique de revoir le conventionnement annuel entre QCD et les EPCI, afin de permettre à QCD de financer les 30% des coûts d'installation restant à charge après subvention. D'autre part elle peut être **assimilée à un découpage artificiel des prestations, et nous encourageons un risque de sanctions administratives voir pénales.**

- **Dans la solution n°2**, les EPCI mandatent QCD pour coordonner un groupement de commande. QCD et les EPCI font alors une passation de marché avec un accord cadre à marchés subséquents pour une durée de 4 années en procédure adaptée ouverte.

Cette procédure, plus compliquée que la première, permet de donner de la **transparence sur le mode de financement prévu et une totale conformité avec la réglementation des marchés publics. Outre les 40 bornes initialement prévues, cette procédure permettrait aux EPCI de financer l'installation de nouvelles bornes et leur maintenance durant 4 années.**

Démarches à finaliser

1. Valider l'engagement des EPCI
2. Confirmer par EPCI la liste des 7 sites maximums portés à l'étude, arbitrage interne (à voir avec les communes).
3. Valider l'organisation financière et juridique
4. Rédaction des pièces et lancement de la procédure de marché public

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Valider ce projet, et d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offre**
- **Valider son portage par Quimper Cornouaille Développement**
- **Retenir la solution n° 2**
- **De conclure les accords sur réception des engagements des EPCI validés en Bureau ou en Conseil communautaire respectif.**
- **D'autoriser le Président à solliciter dans le cadre du contrat de Partenariat Europe Région Bretagne –Pays de Cornouaille, une subvention auprès Conseil régional de Bretagne.**

Le Wifi territorial Cornouaillais, bien autre chose qu'un simple accès Internet !

Les 8 bonnes raisons de s'y engager

1. Une continuité de service à l'échelle d'un bassin de vie, d'une destination

Le wifi public répond au besoin de connexion des touristes et habitants. Ces derniers peuvent être limités dans leur forfait de connexion 3G ou 4G, où avoir besoin de se connecter depuis un endroit mal couvert en 3G et 4G.

Le wifi public est aujourd'hui proposé sur des places publiques du territoire cornouaillais par certaines communes et communautés de communes. Aussi, les Offices de tourisme de Cornouaille se sont équipés individuellement de borne wifi public afin de satisfaire cette demande croissante de connexion (cela fait partie désormais des normes de classement des OT des 2 premières catégories).

Néanmoins, les OT soulèvent l'intérêt d'harmoniser ce service à l'échelle de la Destination afin d'en récolter les bénéfices en terme de communication et d'exploitation de la donnée utilisateur. Pour ce faire, nous devons passer par le même fournisseur.

2. Un potentiel important d'utilisateurs

La métropole de Tours, qui a lancé son WiFi territorial en 2016, a connu 1,3 millions de connexions en moins d'un an avec un réseau de bornes déployées sur 50 sites différents. Ce service a été l'occasion d'affirmer la cohésion territoriale de cet ensemble, aussi rural qu'urbain, de 22 communes. Les bornes Wifi ont été installées dans les bourgs ruraux et les sites touristiques ou naturels.

De même, le réseau Wifi territorial du bassin d'Arcachon, composés de 75 points Wifi installés sur des places extérieures fortement fréquentées réalisé lui aussi 1 million de connexions par an.

3. Un outil d'observation et d'aide à la décision pour le développement local

Grâce au système unique de connexion, un réseau sans couture entre les bornes wifi d'un territoire, l'utilisateur accède à une connexion internet avec les mêmes identifiants et la collectivité obtient dès lors des statistiques sur les flux de fréquentations et les déplacements des utilisateurs.

4. Un média de promotion touristique du territoire pendant le séjour

Un touriste peut également laisser ses coordonnées pour recevoir des offres touristiques de la Destination dans sa boîte mail. Celles-ci visent à agrémenter son séjour, pour ne pas le laisser passer à côté d'une activité, et visent aussi à faire découvrir et consommer l'offre du territoire en l'orientant vers les visites guidées et les activités commercialisées en ligne à proximité...

5. Un média d'avenir pour diffuser de l'information contextualisée "hyper-locales" aux citoyens

Le contenu du portail sur lequel il se connecte varie selon les lieux. Les offices de tourisme, associations commerçantes, services municipaux pourront ainsi diffuser les informations et bons plans du moment. Ce portail permettra de développer une relation personnalisée avec les

habitants avec des propositions d'abonnement à des services ou informations thématiques (vie scolaire, transports, tourisme etc...)

6. Une solution clé en main pour les partenaires économiques locaux

Les professionnels de l'hébergement, restaurants, équipements, commerçants qui ne sont pas équipés de solution Wifi public sécurisée bénéficieront des tarifs et services avantageux négociés par la collectivité. Ils offriront à leur clientèle l'accès au service Wifi, aux informations locales et se mettront en conformité avec la réglementation (beaucoup d'établissements donnent leur code personnel d'accès à leur box wifi, ce qui est interdit et les rend pénalement responsable des agissements de leurs clients sur Internet). La collectivité bénéficiera quant à elle de la multiplication des points de contact utilisateurs.

7. Un aménagement de service dans l'espace public qui renforce l'attractivité

Certaines communes ont développé autour de ce service Wifi public de véritables « Oasis numériques », à savoir un espace en plein air, aménagé avec des fauteuils, des prises de courant, du wifi et même des brises soleil pour avoir de l'ombre. C'est tout simplement un bureau en plein air, dans un cadre exceptionnel, qui donne envie d'y rester...



8. L'opportunité de financement des installations à hauteur de 70% avec le contrat de partenariat (20% Région – 50% itIFEDER)

QCD a inscrit dans le contrat de partenariat, au titre de ses actions de développement touristique, un projet de Wifi territorial pour un budget global de 100 000€ (60k€ année 1 et 40 k€ année 2).

Ce projet permettrait d'équiper chaque EPCI de bornes WiFi extérieures (coût moyen d'une borne Wifi extérieur : 2500€ l'unité hors travaux d'installation). Soit un volume de 40 bornes sur l'ensemble du territoire.

3. Conseil de développement: Renouvellement des membres

Rappel

Constitué à l'origine en application de la Loi du 25 juin 1999, le Conseil de développement du Pays de Cornouaille a été initialement installé le 21 juin 2000, dans les conditions approuvées par le Bureau du Pays du 12 mai 2000 et faisant l'objet d'un règlement intérieur.

Le nouveau contexte d'intervention des Conseils de développement lié à la contractualisation Europe/Région/Pays 2014-2020 a nécessité une refondation du Conseil de développement. Un nouveau règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement le 16 juin 2014. Son Assemblée plénière a été renouvelée suite à l'approbation de sa composition en Conseil d'administration du 13 octobre 2014.

Le Conseil de développement représente la société civile auprès des élus du Pays. Il est composé de bénévoles répartis en 5 collèges :

- Collège 1 : Acteurs économiques
- Collège 2 : Partenaires sociaux
- Collège 3 : Établissements publics
- Collège 4 : Vie collective et associative
- Collège 5 : Personnes qualifiées

Le Conseil de développement rend des avis sur des problématiques du territoire sur sollicitation de la structure porteuse du Pays ou de toute collectivité publique, il peut s'autosaisir de tout sujet tenant au développement cornouaillais.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce la place des Conseils de Développement dans le paysage territorial. Elle prévoit que tout EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants a désormais l'obligation de mettre en place son propre Conseil de développement. Toutefois, par délibération de leurs organes délibérants, les établissements contigus peuvent mettre en place une instance commune, compétente pour l'ensemble de leurs périmètres.

Contexte

Le règlement intérieur du Conseil de développement de Cornouaille prévoit une durée de mandat de 3 ans à compter de la date d'installation, le mandat actuel arrive donc à échéance le 13 octobre 2017. L'année du renouvellement de l'assemblée plénière permet de réinterroger les modes de fonctionnement du Conseil, c'est donc l'occasion d'intégrer les nouvelles contraintes légales en imaginant de nouveaux modes de travail avec les EPCI afin de garantir la représentativité du territoire.

Les Présidents des EPCI, en réunion de Bureau de Quimper Cornouaille Développement du 12 juin 2017, ont proposé de conserver un Conseil de développement à l'échelle du Pays de Cornouaille afin que chaque EPCI bénéficie de la dynamique existante.

Afin de garantir une représentation de tous les territoires de Cornouaille, chaque EPCI a été invité à désigner 5 à 10 membres de la société civile pour intégrer le Conseil de développement, en veillant d'une part à un équilibre entre les différents collèges et d'autre part à la parité.

Les membres déjà en place ont été consultés afin qu'ils indiquent s'ils souhaitent poursuivre leur engagement au Conseil. De nouveaux membres ont également manifesté leur intérêt pour intégrer le Conseil de développement (voir annexe ci-jointe).

Une fois la liste nominative des membres validée en Conseil d'administration de QCD, le nouveau Conseil de développement pourra procéder à la désignation de ses instances (présidence, bureau, commissions).

Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver la nouvelle composition du Conseil de développement de Cornouaille ;**

Membres CD actuels souhaitant poursuivre**44****Collège 1 : Acteurs économiques (15)**

Sophie Enizan
André Sergent
Hervé Le Goff
CCI à désigner
CCI à désigner
Jean-Paul Le Corre
Stéphane Larhant
Sébastien Baugé
Philippe Duval
Alain Capp
Eric Vighetti
Jean-Robert Geoffroy
Ronan Le Den
Rachel Sellin
Alan Le Venec
Chantal Pinon
Jo Thaëron

Collège 2 : Partenaires sociaux (7)

Gabriel Andre
Joël Le Dantec
Marc Monneray
Franck Crast
François Litaize
Dominique Le Borgne
Yann Darcy

Collège 3 : Etablissements et services publics (4)

Albert Billon
Roselyne Gueguen
Hervé Oagne
Loïc de l'Estourbeillon

Collège 4 : Vie collective et associative (9)

Patrick Delafon
Fernand Drevillon
France Huntzinger
Pascale Cherbonnel
Yvonne Delemotte
Bernard Le Noach
Guy Riou
Régis Fort
Jean-Christian Klotz

Collège 5 : Personnalités qualifiées (9)

François Arbellot
Pierre Bellec
Loïc Cormier
Maryvonne Guiavarc'h
Georges Kergonna
Pierre Mollo
Pierre Nedelec
Hervé Prat
Stéphane Alain Riou

Nouveaux membres ayant sollicités le CD**2****Collège 5 : Personnalités qualifiées (2)**

Marie-Pierre Sinou (ancien membre CESER)

Josianne de Bergevin

Propositions des EPCI (hors membres actuels du CD)**15****Collège 1 : Acteurs économiques (9)**

Pascal Piriou

Pascal Fiche (CLAL St Yvi)

Laurent Six (SAT Beg Meil)

Jean-Pierre Merrien (Cap Fouesnant : asso commerçant)

Anne Le Cam (SCIC Finistère MerVent)

Corinne Martin (Hébergeur)

Aude CARETTE (Office tourisme Dz)

Benoît Landrein (Store Pellé)

Jean Loup Thivet (SOBAD)

Collège 3 : Etablissements et services publics (2)

Jean-Marie Pautonnier (Centre hospitalier Cornouaille)

Yves-Marie Rolland (Logis Breton)

Collège 4 : Vie collective et associative (2)

Nathalie Delliou (Bretagne vivante)

Virginie Lelarge (4ASS)

Collège 5 : Personnalités qualifiées (2)

Denez L'Hostis

Dominique Le Corre (expert comptable retraité)

total**61**

4. Projet alimentaire territorial – Aux Goûts du Jour - QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Rappel

Issu de la « Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » du 13 octobre 2014, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche collective qui a pour objectif de rapprocher la production locale et la consommation locale. Il permet d'obtenir un label sur appel à projets du Ministère, dans le cadre du Plan National de l'Alimentation.

Élaboré, de manière avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Les actions d'un PAT peuvent s'inscrire dans différents outils de politique publique : schéma de cohérence territoriale, charte de parcs naturels régionaux, agenda 21 local, stratégie touristique, territoires zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG), etc.

Un PAT répond aux enjeux suivants :

- une alimentation accessible à tous, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains,
- un système qui préserve l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité,
- une alimentation qui s'appuie sur des modes de production agricole durables, assurant un revenu équitable pour les producteurs, et préservant le tissu rural et le développement local.

Contexte

l'Alsace et le territoire cornouillais ont été identifiés comme un PAT potentiel, par le Conseil Régional, sur la base du réseau existant et des actions menées, rappelons que de nombreuses initiatives sont menées sur en Cornouaille sur les questions alimentaires, notamment par les EPCI, tels les plans de lutte contre les algues vertes.

La Cornouaille compte déjà deux PAT, dont il conviendra de tenir compte de :

celui du Conseil Régional en lien avec la Chambre d'Agriculture sur la restauration collective : Breizh'alim
celui du Département du Finistère dont le diagnostic est en cours.

Il a été proposé en commission l'Alsace et validé en Bureau de QCD que :

- l'identification des besoins et des attentes soit confié à Aux Goûts du Jour, association qui depuis 2012, en tant qu'acteur majeur de la filière aliment en Cornouaille intervient directement auprès des EPCI, notamment sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire...

-QCD appuie et accompagne le travail qui sera mené, l'alimentation étant une thématique transversale qui touche plusieurs domaines de ses missions ;

-QCD coordonne l'implication collective des EPCI dans la démarche et de participe à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions de manière à ce qu'ils puissent participer tant aux projets cornouillais, qu'à leur propre PAT, le cas échéant ;

Le coût engagé, par QCD, est de 6000 € maximum, en complément de la subvention Leader qu'Aux Goûts du Jour a perçu.

Pour information des membres du Conseil d'administration

5. Assistance à maîtrise d'ouvrage Stratégie d'attractivité de la Cornouaille

Rappel

Tel que rappelé lors du Conseil d'administration du 6 novembre dernier, une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en juillet dernier. Les candidats avaient jusqu'au 8 septembre pour y répondre.

L'accompagnement de la démarche de marketing territorial est une phase qui a pour objectif d'intégrer plus largement les acteurs du territoire et d'accompagner QCD dans la mise en œuvre de la stratégie. Elle est essentielle pour ancrer une action collective stratégique pour la Cornouaille, devant s'intégrer aux démarches existantes (tourisme, pôle métropolitain).

Le marché porte sur 3 phrases :

- 1 : Identifier l'offre territoriale et dégager le positionnement de la Cornouaille
- 2 : Élaborer la stratégie d'attractivité co-construite avec les acteurs publics et privés locaux
- 3 : Définir le plan d'actions en fonction des cibles

Contexte

Trois cabinets spécialisés se sont associés pour répondre à l'AMO. Il s'agit de Échelles et territoires, Inkipit et Echappées belles. Une audition a eu lieu le 14 novembre 2017 (mobilisant Hervé Herry) afin de mieux appréhender l'offre et d'évaluer le travail à réaliser pour chacune des phases. Anne Miriel de Inkipit et Josselin Tallec de Echelles et territoires ont présenté les trois phases du travail. A cette occasion une adaptation de l'offre a été demandée afin d'optimiser le travail à effectuer (pré ciblage à réaliser en phase 1 et entretiens avec les acteurs territoriaux à adapter afin de ne pas les sur-solliciter).

Le montant prévu au dossier présenté en Comité unique de programmation était de 130 000 € pour l'ensemble de l'accompagnement de la démarche (dont la moitié prise sur le contrat de partenariat). Après négociation, cette prestation se chiffrera à 70 000 €.

Il est prévu un démarrage des travaux à compter de la fin janvier pour faire en sorte que la démarche s'insère dans le planning du pôle métropolitain.

Pour information des membres du Conseil d'administration.

6. Ligne nouvelle Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LNOBPL) étude inter-agence sur les opportunités de lignes grande vitesse

Rappel

En mars 2017, SNCF Réseau a sollicité les 4 agences de développement et d'urbanisme les plus impactées par les aménagements de lignes nouvelles (Quimper, Brest, Nantes et Rennes) pour réaliser une étude sur les opportunités de développement de nouvelles lignes à grande vitesse. Cette étude s'inscrit dans le débat public LNOBPL qui s'est achevé en début 2016. À l'issue de cette phase, une étape de consolidation a été jugée nécessaire afin de préciser les besoins de déplacement des acteurs sur le territoire d'étude du projet LNOBPL auxquels les cinq objectifs du projet doivent répondre :

- Améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne ;
- Renforcer le réseau inter-villes ;
- Rapprocher les capitales régionales Nantes et Rennes ;
- Desservir le futur aéroport du Grand Ouest ;
- Dégager des possibilités d'évolution du réseau.

Contexte

Ce travail avait pour objectif de faire remonter les demandes des acteurs de terrain au travers d'ateliers (acteurs économiques, élus, associations, citoyens) que SNCF Réseau a mené en 2017 et des intérêts socio-économiques du projet à conforter. Pour ce faire, les agences se sont basés sur le simulateur de scénario que SNCF Réseau a développé, exercice contraignant dans la mesure où les scénarios sont déjà préétablis pour une partie des tronçons éventuellement aménageables.

Quimper Cornouaille Développement a été rémunérée à hauteur de 13 125 € net de taxes.

Résultats :

Chaque agence a participé à l'ensemble des ateliers organisés par SNCF Réseau en Bretagne et Pays-de-la-Loire (soit 20 au total). Les demandes des acteurs ont été confrontées aux éléments financiers et environnementaux remontés par SNCF Réseau.

Les deux principales demandes concernent le gain de temps et l'amélioration d'offre de service. Les axes concernés demeurent les tronçons Brest - Paris, Quimper - Paris et Rennes - Nantes. Pour la Cornouaille, deux tronçons sont aménageables et permettent de gagner 17 minutes (données SNCF Réseau), soit le Quimper - Lorient et le Redon - Rennes (servant également à la desserte Rennes - Nantes). Il est à noter que les données de SNCF Réseau intégrées à l'étude ne permettent toujours pas d'atteindre l'objectif que Quimper et Brest se fixent d'atteindre Paris en 3 h.

En croisant ces éléments avec les données déjà produite par les agences à l'échelle bretonne, deux scénarios se dessinent. Un premier scénario à 7,8 milliards d'euros intégrant l'ensemble des demandes territoriales et un second scénario à 4 milliards d'euros se concentrant sur le gain de temps. Dans les deux cas, le Quimper - Paris serait optimisé de 17 minutes (document remis sur table).

Pour information des membres du Conseil d'administration.

7. Etat des lieux des mobilités touristiques en Cornouaille

Rappel

Un état des lieux des mobilités touristiques sur le périmètre de la Destination Quimper Cornouaille a été réalisé entre août et novembre 2016. L'opération a été conduite par l'AOCD, en lien avec les équipes de Quimper Cornouaille Développement.

L'objectif de cette démarche est d'identifier des pistes d'actions, des solutions pour favoriser la mobilité des touristes devant se déplacer sans voitures.

Dans la continuité de l'analyse menée par Finistère Tourisme en 2013 sur les mobilités touristiques dans le département, l'ouvrage reprend une trame d'analyse déclinée en 3 temps :

- l'accès longue distance en Cornouaille,
- le dernier kilomètre jusqu'à l'hébergement,
- la mobilité au cours du séjour.

Contexte

L'accès longue distance en Cornouaille

L'accès à la Cornouaille par la route reste prédominant. En 2016, 86 % des touristes présents sur la Destination Quimper Cornouaille utilisent la voiture pour se rendre sur place (Source : Enquête REFLET, CRT Bretagne, 2016). Malgré tout, les usages tendent à se diversifier : camping-cars, covoiturage entre particuliers,...

Depuis juillet 2017, un gain de 45 minutes en moyenne sur un trajet en train Paris-Quimper avec la LGV et un passage de 7 à 9 allers-retours quotidiens. Une offre maritime importante avec 7 ports structurants permet l'accueil de paquebots et de plaisanciers en escale. L'aéroport cornouaillais, situé à équidistance de ceux de Lorient et Brest, est fragilisé par une baisse de fréquentation, malgré l'existence de lignes saisonnières (Corse, Londres).

A noter, une hausse constante de fréquentation des cars longue distance (cars « Macron ») depuis leur autorisation fin 2015, liée notamment à une tarification compétitive par rapport aux autres moyens de transport.

Le dernier kilomètre jusqu'à l'hébergement

A partir de ces différentes portes d'entrée en Cornouaille (gares, aéroport, axe routier RN165...), tout l'enjeu repose sur les possibilités de parcours jusqu'aux lieux d'hébergement : le « dernier kilomètre ».

L'état des lieux a permis d'analyser les différentes portes d'entrée (3 gares, aéroport, aires de covoiturage) au travers de leurs atouts et faiblesses, des opportunités de développement et des menaces qui pèsent sur ces dernières. Il cite également des exemples de bonnes pratiques ou initiatives mises en place dans d'autres territoires.

Le principal enseignement concerne le décalage entre la répartition géographique de ces portes d'entrées et celle des pôles d'hébergements touristiques, majoritairement situés en zone littorale ou de manière diffuse en zones rurales (gîtes, chambres d'hôtes). Cette situation montre toute la difficulté d'organisation du parcours du « dernier kilomètre ».

A cela s'ajoute notamment une offre de transports publics organisée principalement pour des déplacements domicile-travail (horaires, fréquences), un manque de services pour optimiser les temps d'attente,...

Il convient cependant de noter les projets réalisés ou en cours de réalisation pour faciliter l'intermodalité (pôles d'échanges multimodaux) ou le récent passage de la compétence « Transport » du Département du Finistère à la Région Bretagne, peuvent être des opportunités à saisir pour améliorer la fluidité entre les trains et les cars interurbains.

La mobilité au cours du séjour

Dans cette partie, l'état des lieux s'attache à une présentation complète des solutions offertes aux touristes pour se déplacer sur le territoire : mobilités douces (pédestre, vélos...), transports publics (TER, cars, bus...), location de véhicules, taxis et VTC, dessertes maritimes.

Il est complété par une analyse des forces et marges de progression de chaque EPCI cornouaillais pour faciliter les déplacements touristiques. Ici aussi des bonnes pratiques inspirées d'autres territoires sont évoquées ainsi que des propositions de pistes d'actions.

Enfin, la diffusion de l'information sur les solutions de mobilités reste primordiale. La Région Bretagne dispose depuis plusieurs années avec BreizhGo d'un outil puissant centralisant les données de l'ensemble des réseaux de transports publics du territoire. L'information sur les transports privés et collaboratifs reste par contre plus segmentée et donc moins accessible.

Des initiatives comme l'opération régionale « En Bretagne sans ma voiture » portée par le CRT Bretagne doivent permettre de fournir une meilleure information aux touristes sur les solutions de mobilité offertes lors d'un séjour en Cornouaille.

Pour information des membres du Conseil d'administration

8. Calendrier des instances QCD et CUP 2018

Réunion de Bureau (10h-12h):

Lundi 22 janvier
Lundi 26 mars
Mardi 22 mai
Lundi 2 juillet
Lundi 24 septembre
Lundi 26 novembre

Conseil d'Administration/Assemblée Générale (10h-12h) :

Mardi 12 février
Lundi 16 avril
Lundi 15 octobre
Lundi 10 décembre

Comité Unique de Programmation (14h-17h30) :

Vendredi 26 janvier
Vendredi 30 mars
Vendredi 25 mai
Vendredi 6 juillet
Vendredi 28 septembre
Vendredi 30 novembre

Pour information des membres du Conseil d'administration.